

Charte du compétiteur 2010**Entre :**

La Fédération Francophone du Yachting Belge, dont le siège est sis
Château d'Amée 90, à 5100 Jambes

Représenté par : Madame Marie-Blanche WIAME, Présidente

Soussigné de première part : dénommée F.F.Y.B.

Et

Monsieur ou Mademoiselle :

Domicilié(e) à :

Date de Naissance :

Téléphone:, fax:, GSM:

Adresse e-mail :

Club :

Série :

Assisté(e) et représenté(e) pour autant que besoin par ses administrateurs légaux :

Monsieur : son père, tuteur,

Madame : sa mère, tutrice,

Numéro de compte en banque :

Soussigné(e) de seconde part, dénommé(e) : le régatier :

Cette charte témoigne de l'engagement et de la volonté de tous, barreaux, équipiers, parents et équipe d'encadrement d'être un modèle sportif au sein du monde de la voile de compétition.

Elle s'adresse aux sportifs belges ou assimilés qui doivent alors remplir les conditions d'éligibilité de leur autorité nationale pour une sélection aux Jeux Olympiques, Championnats d'Europe, Championnat du Monde.

- La F.F.Y.B avec la collaboration de l'Adepts, a mis sur pied une unité d'encadrement destinée à ses élites. Elle souhaite être représentée au plus haut niveau par un maximum de bons régatiers.
- La F.F.Y.B. évaluera la valeur et la progression du coureur signataire sur base d'un programme de régates établi par la Direction Technique. Si l'évaluation est défavorable, la F.F.Y.B. pourra ne plus proposer la charte au coureur dont la progression et/ou la motivation ne justifie plus l'appartenance à cette élite.
- La présente charte reprend les engagements réciproques des parties sur le plan général et est complétée par les modalités spécifiques d'application du programme d'encadrement.
- La charte est conclue pour l'année civile 2010.

La F.F.Y.B., dans le cadre de sa structure compétition, développe une école de préparation à la compétition à la voile.

Pour sa part, elle s'engage à :

- Mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires pour permettre au régatier de s'épanouir et de progresser dans la pratique de son sport.
- Mettre à disposition du régatier une équipe d'encadrement compétente tant sur le plan technique que pédagogique.
- D'effectuer une gestion saine et une répartition équitable des moyens mis à la disposition de la structure compétition tant par les organismes officiels que par d'éventuels sponsors.
- Représenter et défendre les intérêts du régatier sur les sites de compétition.

Le REGATIER s'engage à :

- Etre membre d'un club nautique affilié à la F.F.Y.B. et être affilié à la classe dans laquelle il court.
- Etre couvert par une assurance en responsabilité civile adéquate couvrant la pratique de la voile, le bateau ainsi que les dégâts matériels et physiques éventuels occasionnés à autrui.
- En cas de problème, d'absence ou d'empêchement, à contacter immédiatement la direction sportive et l'entraîneur.
- Avoir un comportement exemplaire pendant les entraînements et les compétitions tant sur les plans d'eau qu'en dehors de ceux-ci.
- Respecter les entraîneurs et leurs décisions. Garder l'esprit sportif en travaillant en équipe, en partageant et en échangeant son savoir-faire en toutes circonstances.
- Tenir à jour tous ses résultats de compétition.
- Se présenter aux entraînements avec un matériel soigné et en ordre.
- Respecter et entretenir le matériel fourni.
- Respecter les règles fondamentales du chapitre 1 des *Règles de Course à la Voile* de l'ISAF.

Le REGATIER OU LES PARENTS de celui-ci s'engagent à :

- En cas de problème, d'absence ou d'empêchement, à contacter immédiatement l'entraîneur et la direction technique.
- Apporter un soutien logistique le plus souvent possible.
- Etre présent à l'A.G. annuelle de la classe ou donner procuration à un tiers.
- Respecter les entraîneurs et leurs décisions. Ils garderont l'esprit sportif en toute circonstance.
- Les frais de déplacement, de logement, de nourriture et d'inscription lors de diverses activités (entraînements et stages) sont pris en charge par les parents.
- Lors des stages courts (WE), les parents s'occupent de l'organisation inhérente à ces activités.
- Lors de stages de longues durées, les parents s'occupent de l'organisation inhérente à ces activités. Une participation sera demandée à chaque régatier afin de couvrir les frais de location des diverses bases nautiques.

PARTICIPATION FINANCIERE.

Pour les athlètes de nationalité belge, une somme de 600.00 EUR/régatier sera versée à la F.F.Y.B. à titre de participation aux frais d'amortissement du matériel commun.

Abattements : 30% de ristourne pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (420.00 EUR)

Pour les athlètes étrangers, une cotisation supplémentaire de 250 EUR/régatier sera versée à la F.F.Y.B. pour les frais administratifs.

CLAUSES PARTICULIERES

S'adressant aux régatiers ayant obtenu un statut de sportif de haut niveau

Ces derniers s'engagent à :

- Posséder une licence « HAUT NIVEAU » obtenue à l'issue d'une visite médicale effectuée dans un centre médical sportif agréé.
- Respecter le programme mis au point pour leur série, en collaboration avec la direction technique et présenté en annexe
- Respecter les critères définis pour 2010 par la direction technique en vue de conserver leur statut de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif (voir document en annexe)
- Poursuivre un cursus scolaire, éventuellement échelonné (dans le cas d'études supérieures), jusqu'à l'obtention d'un diplôme.
- Rester affilié à la FFYB, via un de ses clubs, pour la durée de l'olympiade en cours, soit de 2008 à 2012.

SIGNATURES

Si, lors de la signature de la présente charte, le jeune régatier est mineur d'âge et présente donc une incapacité juridique contractuelle, ce sont les représentants légaux qui signeront en ses lieu et place mais également à titre personnel, en garantissant sur le plan financier le respect des engagements réciproques prévus dans la présente charte.

Fait de bonne foi en double exemplaire à Jambes le, chaque partie ayant reçu le sien.

Lu et approuvé

Pour la F.F.Y.B.

Le régatier et son représentant légal pour les mineurs d'âge

Annexes :

Critères définissant le statut de sportif de haut niveau

Programme de la série concernée

La somme deEUR est versée ce jour sur le compte 250-0284883-79 de la F.F.Y.B.